

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « citoyenneté - développement durable »

Conseil municipal du 2 mai 2011

Séance du 18 avril 2011

## 14 Seconde édition de la soirée des Talents creillois – approbation du règlement et détermination du montant des prix

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Mme PORAS

M. BOULHAMANE

M. SEGUIN

M. BELMHAND

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. TAHI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUKHELIF

M. MACHU

Mme FEVRIER

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

- Nombre de conseillers en exercice

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

33

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

La ville de Creil organise, le 2 décembre 2011, au théâtre de la Faïencerie, la seconde édition du concours : « soirée des talents creillois ». Cette opération fait l'objet d'un cofinancement par le biais de la dotation de développement urbain.

Ce concours est ouvert à toutes personnes physiques ou morales résidant ou agissant sur le territoire de la commune et ayant brillé dans l'un des six domaines suivants ; sport, culture, solidarité, économie, citoyenneté et éducation-formation. L'objectif est de valoriser les talents creillois ayant permis un rayonnement de Creil et de ses habitants.



# maintenant !

Par le biais d'une campagne de publicité un appel à candidature a été lancé. Un jury paritaire désigné par le maire a été constitué. Ce jury, présidé par madame Nicole CAPON, première adjointe, sera composé de six élus concernés par les thèmes, six personnalités creilloises qualifiées et d'experts. Ceux-ci ont voix consultative.

Les lauréats recevront un trophée ainsi qu'une dotation pour les encouragés à poursuivre les actions ou leurs projets.

<b>CATEGORIES</b>	<b>Montant des enveloppes financières</b>
<b>Culture</b>	1 200 euros
<b>Sport</b>	1 200 euros
<b>Solidarité</b>	1 200 euros
<b>Economie</b>	1 200 euros
<b>Eco-citoyenneté</b>	1 200 euros
<b>Education-Formation</b>	1 200 euros
<b>Prix spéciaux</b>	2 800 euros

Les trophées et les prix seront remis lors de la réception du 2 décembre 2011, d'abord sous forme de chèque fictif aux couleurs de la ville. Puis un virement bancaire sera effectué sur le compte du lauréat.

Pour chaque catégorie, plusieurs prix seront possibles sur la base d'un montant global maximum de 10 000 euros.

Il vous est demandé :

- d'approuver le règlement de la « soirée des talents creillois »
- d'approuver le montant des dotations attribuées aux lauréats

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Citoyenneté, développement durable », en date du 18 avril 2011,  
Considérant la nécessité d'accompagner et de soutenir l'émergence de projets, d'actions, de créativité en récompensant les hommes et les femmes qui ont œuvré sur le territoire de Creil,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Les membres des groupes « Avec Creil, pour tous » et « Rassembler pour réussir Creil » ne prennent pas part au vote.

Votants : 27                      Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'approuver le règlement de la « soirée des talents creillois ».

**Article 2** : d'approuver le montant des dotations versées aux lauréats.

**Article 3** : d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la ville (.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 MAI 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 11 MAI 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

  
Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE  
après dépôt en Sous-Préfecture le 11.05.11  
et publication ou notification le 09.05.11  
CREIL, le 11.05.11

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy





